

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SIGNATURE DE LA 1^{ÈRE} CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE
DE JUVIGNAC**

Jeudi 7 septembre 2023 à 10H
Hôtel de Ville de Juvignac

VILLE DE
JUVIGNAC



SOMMAIRE

P.3

- **La Convention Territoriale Globale de Juvignac : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles**

P.4

- **Juvignac, une commune en pleine expansion qui implique une réflexion sur le développement des services aux familles**
- **Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et la commune de Juvignac**

P.5

- **Annexe 1 : Les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention**

P.6

- **Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Juvignac**

P.7

- **Annexe 3 : Contexte économique de Juvignac**

P.8

- **Annexe 4 : La Ctg en quelques mots**

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :



Caf de l'Hérault

Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration

Thierry MATHIEU, Directeur, représenté par
Françoise JULIEN, Adjointe à la Directrice de l'action sociale

Magali BISTUE, Chargée de conseil et de développement

Mairie de Juvignac

Jean-Luc SAVY, Maire de Juvignac, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole

Mélanie TAILLADES, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse, la Réussite éducative et l'Épanouissement de l'enfant

SIGNATURE DE LA 1^{ÈRE} CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE JUVIGNAC

.....

Ce jeudi 7 septembre à 10h, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Jean-Luc SAVY, Maire de Juvignac, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole, la première Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

.....

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter de nombreux services et structures pour répondre aux besoins des familles du territoire.

La Convention Territoriale Globale de Juvignac : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ses acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la commune de Juvignac, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, sera signée le jeudi 7 septembre 2023 et couvrira la période de 2023-2027.

La Ctg de Juvignac est marquée par la volonté de mettre en place des actions visant à accroître le lien entre les habitants, à rendre la ville agréable et à développer les services manquants tel qu'un équipement relatif à l'animation de la vie sociale, l'extension du Relais petite enfance (Rpe), la structuration d'une offre en direction de la jeunesse... La Ville a également à cœur de développer son réseaux de partenaires pour structurer, améliorer et augmenter ses services afin de répondre aux besoins des habitants de la commune.

Juvignac, une commune en pleine expansion au service de ses habitants

La ville de Juvignac se situe à l'Ouest de Montpellier et fait partie de la Métropole. Une forte évolution démographique est à constater sur la commune et a engendré une mutation sociale de la population et par conséquent de nouveaux besoins. La commune de Juvignac a développé des projets immobiliers importants et compte parmi sa nouvelle population un bon nombre de familles avec enfants et davantage de foyers monoparentaux qu'auparavant. Elle compte désormais 12 400 habitants.



3 040
enfants

**DONT 552 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 44% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et Juvignac

Au cours de ces dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la commune de Juvignac, dans le cadre du développement de sa politique enfance, jeunesse et parentalité. Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- 1 multi accueil municipal de 50 places
- 1 multi accueil municipal de 20 places
- 1 micro-crèche privée de 12 places
- 1 crèche d'entreprise de 30 places dont 5 places achetées par la Ville de Juvignac

Soutien à la parentalité :

- 1 Relais petite enfance (RPE)
- 1 Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP)

Enfance jeunesse :

- Des Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Des Accueil de loisirs périscolaire (ALP)

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Juvignac et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale...

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance

- Agir pour l'éveil et la sociabilisation du jeune enfant
- Développer les missions du Relais petite enfance (RPE) et soutenir le métier d'assistant maternel
- Développer des actions en direction des parents et renforcer le lien parents/enfants
- « Faire réseau » entre les professionnels de la petite enfance

Enfance-jeunesse

- Améliorer et consolider l'offre en direction de l'Enfant
- « Faire réseau » entre les professionnels de l'enfance
- Structurer une offre nouvelle pour piloter le projet jeunesse
- Déployer une politique d'information de la jeunesse
- Encourager les projets des jeunes par les jeunes, favoriser leur parcours vers l'autonomie, leur mobilité, l'acquisition de nouvelles compétences et leur émancipation.

Soutien à la parentalité

- Structurer une offre nouvelle pour répondre aux besoins des familles en portant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre elles.

Bien vieillir en autonomie

- Promouvoir une approche globale et positive du « bien vieillir »
- Renforcer les compétences des personnes âgées pour prolonger leur autonomie et soutenir la santé et la qualité de vie à domicile le plus longtemps possible

Animation de la vie sociale

- Développer des lieux ressources conviviaux permettant de s'informer, d'être accompagné ou de créer de nouvelles solidarités en direction du tout public
- Encourager la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements
- Créer et animer des réseaux d'acteurs
- Favoriser les liens sociaux, les solidarités et les initiatives des habitants

Accès aux droits et inclusion numérique

- Adapter et conforter l'offre de services
- Améliorer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur

Les mobilités au quotidien

- Doter Juvignac d'une infrastructure « mode actif » moderne, globale et cohérente
- Encourager la pratique du vélo
- Développer l'autonomie et la participation

Gouvernance et méthodologie

- Partager et faire vivre la feuille de route de la CTG avec toute la chaîne des acteurs et intervenants
- Soutenir les comportements et des processus favorisant le développement des compétences individuelles
- Susciter la mobilisation et la participation enthousiastes des habitants au projet social du territoire
- Garantir la participation à la vie de la cité du plus grand nombre d'habitants

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Juvignac

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les aides au fonctionnement

En 2021, la Caf de l'Hérault a versé **869 086€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance et enfance-jeunesse existant sur le territoire (« prestations de services »).

2. Les aides à l'investissement

Depuis 2020, le montant des aides à l'investissement pour la création de nouvelles structures versées s'élève à **459 600€**.

3. Les prestations légales versées aux allocataires Juvignacois :

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé près de **18,6 millions d'€** de prestations légales aux 3 183 allocataires du territoire Juvignacois.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Juvignac

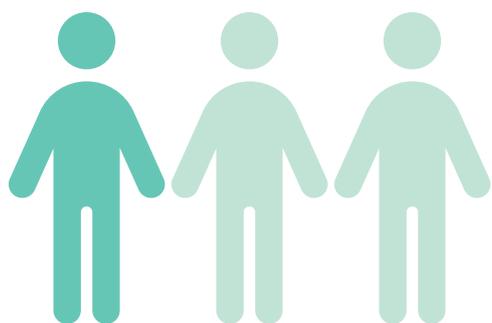


33%

des allocataires **Juvignacois** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

65%

des **parents** issus des familles allocataires Juvignacois **sont actifs** (contre 56% au niveau départemental)



28%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 8 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

33%

des allocataires **de Juvignac** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 6 points

RSA

9%

des allocataires **de Juvignac** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit une différence de 4 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

45%

des allocataires **de Juvignac** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 6 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de chargé de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Bonus Convention territoriale globale (Ctg)
Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement...

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais petite enfance (Rpe)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...